



PROCÈS-VERBAL

JUIN 2023

Le 30 mai 2023 à 19 h, réunion préparatoire à la séance ordinaire du conseil le 5 juin 2023 à 19 h 30.

Un avis public a été affiché aux endroits prévus à cette fin le 17 mai 2023.

Un avis de convocation a été signifié le 18 mai 2023 à chaque membre du conseil municipal pour la tenue de cette séance extraordinaire du 2 juin à 19 h, à la salle du conseil située au 108 avenue Ouellet, ayant pour objet :

1. Ouverture de l'assemblée, mot de bienvenue, les présences, acceptation de la séance extraordinaire ;
2. Adoption de dérogation mineure ;
3. Demande de dérogation mineure ;
4. Période de questions ;
5. Levée de la séance.

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de la paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton, tenue à la salle du conseil, le vendredi 2 juin à 19 heures.

SONT PRÉSENTS : mesdames les conseillères France Couture, Katy Dubé et Linda Paré, monsieur le conseiller, Michel Desjardins sous la présidence de monsieur Mathieu Therrien, maire suppléant, et formant quorum.

SONT ABSENTS : monsieur Bruno Gagné, maire, et monsieur Éric Langlois, conseiller.

Madame Isabelle Marceau, directrice générale et greffière-trésorière par intérim est absente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire suppléant souhaite la bienvenue à l'assemblée et ouvre la séance.

Monsieur le maire suppléant constate l'absence de la directrice générale et greffière-trésorière par intérim.

Résolution : 01-06-2023 (ajournement de la séance)

CONSIDÉRANT QU'un avis de convocation pour une séance extraordinaire le 2 juin 2023 a été remis à chaque membre du conseil le 18 mai dernier ;

CONSIDÉRANT l'absence de la directrice générale et greffière-trésorière par intérim pour maladie ;

CONSIDÉRANT QUE lors d'une séance extraordinaire l'on ne peut traiter que les sujets et les affaires mentionnés dans l'avis de convocation, article 153 du Code municipal ;

Il est 19 h 10. Il est proposé par la conseillère Mme Katy Dubé, appuyé par la conseillère Mme Linda Paré ET RÉSOLU d'ajourner la séance extraordinaire au lundi 5 juin, vers 20 h 30, après la séance ordinaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Mathieu Therrien, maire suppléant

Je, Mathieu Therrien, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Le 5 juin à 18 h 30, rencontre avec Mme Julie Roy, CPA auditrice chez Lemieux Nolet, pour expliquer et déposer le rapport financier pour l'année 2022.

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton, tenue à la salle du conseil située au 108A, avenue Ouellet, le lundi 5 juin 2023 à 19 h 30.

SONT PRÉSENTS : mesdames France Couture et Linda Paré, conseillères, messieurs Michel Desjardins, Éric Langlois et Mathieu Therrien, sous la présidence de monsieur Bruno Gagné, maire, et formant quorum.

EST ABSENT : madame Katy Dubé, conseillère.

Madame Isabelle Marceau, directrice générale et greffière-trésorière par intérim est absente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assemblée et ouvre la séance.

2. NOMINATION D'UNE GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE POUR LES SÉANCES DU 5 JUIN

Résolution : 02-06-2023 (nomination d'une greffière-trésorière pour les séances du 5 juin 2023)

CONSIDÉRANT QUE le poste de directeur général et greffier-trésorier est actuellement vacant;

CONSIDÉRANT QUE bien que l'article 166 du Code municipal prévoit la vacance à ce poste doit être remplie par le conseil dans les 30 jours suivants, il n'a pas été possible d'y pourvoir jusqu'à maintenant;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté la résolution numéro 11-04-2023 désignant madame Isabelle Marceau à titre de directrice générale et greffière-trésorière par intérim;

CONSIDÉRANT QUE cette dernière est absente de la présente séance pour des motifs de santé;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est tenu de tenir une séance régulière du conseil au moins une fois par mois (article 148 du Code municipal);

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité et dans l'intérêt public de tenir sans tarder la présente séance de même que la séance extraordinaire prévue ce jour;

CONSIDÉRANT QUE madame Doris Godbout, ancienne directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité a accepté d'agir;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Mathieu Therrien, appuyé par Mme Linda Paré **ET RÉSOLU**

DE désigner madame Doris Godbout pour agir à titre de greffière-trésorière par intérim pour la seule durée et les seules fins de la présente séance ordinaire et de la séance extraordinaire devant être tenue ce jour de même que la rédaction et la signature des procès-verbaux relatifs à ces séances. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

18 h 30 Rencontre avec Mme Julie Roy pour remise du rapport financier 2022

1. Ouverture de l'assemblée, mot de bienvenue, les présences ;
2. Nomination d'une greffière pour les séances du 5 juin 2023 ;
3. Adoption de l'ordre du jour ;
4. Acceptation des procès-verbaux du 1^{er} mai et 2 juin 2023 ;
5. Première période de questions ;
6. Correspondance :
 - Demande d'autorisation du Centre de Plein-Air, installer deux portes de garage sur la terrasse ;
 - Demande de la Bibliothèque l'Évasion, aide financière pour le budget de fonctionnement ;
7. Demande de subvention (dons) ;
 - L'ÉcoRéussite ;
 - Marché de Noël ;
 - Galas Méritas-bonifié la commandite de 75 \$;
8. Rapports des employés et organismes ;
9. Discussions diverses :

- Dépôt du rapport financier de l'année 2022 ;
- Achat d'une banque d'heures, mise à jour du système informatique et fermeture du bureau le lundi 12 juin ;
- Autorisation d'achat d'enveloppes chez Base132 ;
- Autorisation de signature de l'entente, dans le cadre d'Emploi d'été Canada 2023 (EEC) ;
- Autorisation d'achat de matériel pour l'entretien du parc et l'achat de paillis pour l'installation du module de jeux pour enfants au parc à la Rafale ;
- DSL Multi-Services inc., engagement 40 heures de fauchage pour l'année 2023
- Achat de calcium liquide, Transport Adrien Roy & Filles inc. ;
- Réfection de la galerie, soumission ;
- Pompe portative usagée, offre d'achat ;
- Offre de service, remplacement batteries pour lumières d'urgence, acceptation ou refus ;
- Acceptation des frais de publication et frais postaux, Tout' Art de l'ABC des Hauts Plateaux ;
- Autorisation de déposer une demande d'aide financière dans le programme Fonds Régions & Ruralité de la MRC de Montmagny ;
- Service de conteneur-Les Concassées du Cap, location et acceptation des coûts ;
- Augmentation du budget de voirie ;

Règlement :

- ~~Avis de motion pour projet de règlement d'emprunt, règlement 03-2023;~~
- Adoption du règlement 04-2023 ;
- Coût pour une demande d'avis préliminaire de démolition d'immeuble d'un permis
- Coût d'une demande d'autorisation de démolition d'immeuble (voir article 28 du règlement ;
- Constitution du comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition d'immeuble, règlement 04-2023
- Ratifier la séance extraordinaire du 22 mars 2023 ;
- -Engagement de Mme Suzon Lachance comme aide administrative;
- Carnet de santé-de l'Église-rencontre à l'école lundi 19 juin à 14 h au bureau municipal

10. Varia :
11. Comptes
12. Période de questions ;
13. Levée de la séance.

Résolution : 03-06-2023

Lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par M. Michel Desjardins, appuyé par M. Mathieu Therrien ET RÉSOLU d'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que déposé, l'item varia restant ouvert. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 1^{er} MAI 2023 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2 JUIN 2023

Une copie des procès-verbaux du 1^{er} mai et 2 juin 2023 a été remise à chaque membre du conseil municipal pour lecture, la greffière-trésorière par intérim en dépose une copie.

Résolution : 04-06-2023

Il est proposé par Mme France Couture, appuyé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2023 et de la séance extraordinaire du 2 juin 2023 soient confirmés tel qu'ils ont été rédigé et déposé. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Président ouvre la première période de questions au public.

6. CORRESPONDANCE

Madame France Couture, conseillère, siégeant sur le conseil d'administration du Centre de Plein-Air, demande de se retirer pour ce point à l'ordre du jour.

Résolution : 05-06-2023 (Appui à un projet pour le FRR-volet 2 (Pacte-rural))

CONSIDÉRANT QUE le Centre de Plein-Air a élaboré un projet pour l'amélioration de la terrasse et qu'il souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du FRR-volet 2 (Pacte rural);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est d'accord avec les objectifs de réalisation de ce projet;

Il est proposé par Mme Linda Paré, conseillère, appuyé par M. Michel Desjardins, conseiller, ET RÉSOLU

Que la municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton demande à la MRC de Montmagny d'affecter la somme de 7 442,00 \$ à partir des objectifs d'affection au FRR-volet 2 (Pacte-Rural) au volet local pour la réalisation de ce projet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution : 06-06-2023 (Aide financière, budget de fonctionnement, bibliothèque l'Évasion)

Il est proposé par Mme France Couture, appuyé par M. Éric Langlois ET RÉSOLU de verser à la bibliothèque municipale l'Évasion un montant de 1000 \$ comme budget de fonctionnement. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

7. DEMANDE DE SUBVENTIONS (DONS)

Résolution : 07-06-2023 (L'ÉcoRéussite)

Il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par M. Michel Desjardins ET RÉSOLU de verser un montant de 100 \$ au Centre d'Entraide Familiale de la MRC de Montmagny pour le programme d'activités estivales de

l'ÉcoRéussite du Parc des Appalaches. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Participant à l'organisation du 16^e Marché de Noël, la conseillère, Mme France Couture, demande de se retirer pour le prochain item à l'ordre du jour.

Résolution : 08-06-2023 (Marché de Noël 2023)

CONSIDÉRANT QUE le Marché de Noël Sainte-Apolline en sera à sa 16^e édition, le 12 novembre prochain, et qu'une aide financière est demandée pour permettre le renouvellement de cet évènement ;

En conséquence, il est proposé par M. Mathieu Therrien, appuyé par M. Éric Langlois ET **RÉSOLU** de verser une commandite de 750 \$ au Marché de Noël Sainte-Apolline pour le renouvellement de cet évènement. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution : 09-06-2023 (Gala Méritas)

Il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par Mme France Couture ET **RÉSOLU** de bonifier la commandite à l'école secondaire Saint-Paul de 75,00 \$ pour souligner l'implication et l'excellence de nombreux élèves par le biais d'un Gala méritas. Cette résolution modifie la résolution 09-03-2023. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8. RAPPORTS DES EMPLOYÉS ET ORGANISMES

M. André Bernard, responsable de la voirie, est présent. Il mentionne que l'épandage de calcium débutera le 6 juin. M. Éric Langlois, conseiller ainsi que Mme France Couture, conseillère, informent le conseil des travaux de maintenance effectués au Centre de Plein-Air pour l'ouverture de la saison 2023.

9. DISCUSSIONS DIVERSES

Résolution : 10-06-2023 (Acceptation du rapport financier 2022)

CONSIDÉRANT QUE madame Julie Roy, CPA auditrice chez Lemieux Nolet a procédé à la vérification des livres comptables de la municipalité pour l'année financière 2022;

CONSIDÉRANT QU'une copie abrégée du rapport financier 2022 avec présentation graphique a été remise à chaque membre du conseil pour lecture;

CONSIDÉRANT QUE Mme Julie Roy a présenté et expliqué le rapport financier 2022 et les graphiques aux membres du conseil avant le début de cette séance;

En conséquence, il est proposé par M. Michel Desjardins, appuyé par Mme Linda Paré ET **RÉSOLU** que les membres du conseil municipal acceptent le rapport financier 2022 tel que déposé et présenté par Mme Julie Roy, CPA auditrice chez Lemieux Nolet du Lac Etchemin. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution : 11-06-2023 (achat d'une banque d'heures, mise à jour du système informatique et fermeture du bureau municipal, le lundi 12 juin)

CONSIDÉRANT QUE le système informatique doit être mis à jour, que le bureau municipal sera fermé au public le 12 juin prochain à cause de ces travaux ;

CONSIDÉRANT QUE la banque d'heures réservées présentement n'est pas suffisante pour faire la mise à jour des ordinateurs du bureau ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme France Couture, appuyé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU d'autoriser l'achat de nouvelles heures à 6 TEM TI pour la migration des ordinateurs vers Microsoft 365, l'installation du SSD dans le PC serveur et la mise en place de la sauvegarde du PC serveur avec Acronis (QNAP + Cloud). Estimation : 15 heures supplémentaires pour un coût total de 1 350,00 \$, plus les taxes applicables. Que le bureau municipal soit fermé au public le 12 juin 2023. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution : 12-06-2023 (autorisation d'achat d'enveloppes chez base 132)

Il est proposé par Mme France Couture, appuyé par M. Michel Desjardins ET RÉSOLU d'accepter la soumission de BASE132 pour des enveloppes régulières et à fenêtre. Coût 558 \$, plus taxes applicables. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution : 13-06-2023 (autorisation de signature, entente Emplois d'été Canada)

Il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par Mme France Couture ET RÉSOLU que madame Isabelle Marceau, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton l'entente et autre document, dans le cadre du programme d'Emplois d'été Canada. Projet 019144674. De plus, d'autoriser à déposer une demande relative au dépôt direct-subventions et contributions, pour ce projet. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

L'item pour l'achat de matériel pour l'entretien du parc et l'installation du module de jeux est reporté à la prochaine séance.

Résolution : 14-06-2023 (DSL Multi-Services inc., engagement débroussailleuse)

Il est proposé par Mme Linda Paré appuyé par Mme France Couture ET RÉSOLU de mandater l'entreprise en débroussaillage DSL Multi-Services inc. pour faire des travaux de débroussaillage mécanisé (maximum 40 heures) dans l'emprise des routes municipales. Taux horaire : 142,00 \$, plus les taxes applicables. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution : 15-06-2023 (achat d'abat poussière)

Il est proposé par M. Éric Langlois, appuyé par M. Michel Desjardins ET RÉSOLU d'accepter l'offre de service de Transport Adrien Roy & Filles inc. pour l'épandage d'environ 16 500 litres d'abat poussière. Coût du litre 0.402 \$, plus les taxes applicables. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution : 16-06-2023 (soumission pour la réfection de la galerie du 385 route Principale)

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été demandées pour la réfection de la galerie du 385 route Principale et qu'un seul soumissionnaire a répondu à l'invitation;

En conséquence, il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par M. Mathieu Therrien **ET RÉSOLU** d'accepter la soumission de l'entrepreneur général Construction Tony Chiasson Enr. pour la réfection de la galerie du 385 route Principale. Coût des travaux 7 082,46 \$, taxes incluses. Ce montant comprend l'enlèvement de l'ancienne galerie, l'achat du matériel, la reconstruction de la galerie en bois traité, le nettoyage du terrain et la disposition des matériaux. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution : 17-06-2023 (pompe portative)

Il est proposé par M. Mathieu Therrien, appuyé par Mme France Couture **ET RÉSOLU** d'accepter l'offre d'achat de 25 \$ pour la pompe portative usagée. Cette résolution modifie la résolution 14-03-2023. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 18-06-2023 (Offre de services de l'entreprise Extincteurs Montmagny)

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Extincteurs Montmagny offre à la municipalité de changer les batteries de secours dans ses bâtiments aux 3 ans;

CONSIDÉRANT QUE nous n'avons pas le prix des batteries et le coût pour les frais de remplacement;

En conséquence, il est proposé par Mme France Couture, appuyé par Mme Linda Paré **ET RÉSOLU** de refuser l'offre de services de l'entreprise Extincteurs Montmagny pour le changement de batteries. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution : 19-06-2023 (Acceptation des frais de publication et frais postaux)

CONSIDÉRANT QUE L'ABC des Hauts Plateaux offre des activités pour le mois de juillet et d'août 2023.

En conséquence, il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par Mme France Couture **ET RÉSOLU** d'imprimer et d'accepter les frais de publication par publipostage pour annoncer la programmation des mois de juillet et août 2023. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 20-06-2023 (Dépôt d'un projet au fonds Régions & Ruralité de la MRC de Montmagny)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton a élaboré un projet d'amélioration des équipements du petit parc, projet d'installation d'un jeu de pétanques et d'écran pour la salle du conseil;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du FRR-volet 2 (Pacte rural);

Il est proposé par M. Michel Desjardins, conseiller

Appuyé par Mme France Couture, conseillère

QUE la Municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton s'engage à réaliser le projet tel que présenté dans le formulaire de demande du FRR-volet 2 (Pacte rural) et à y investir les sommes prévues pour sa réalisation complète.

QUE la Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton mandate comme représentant, madame Isabelle Marceau, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, pour déposer et signer tous les documents afférents à cette demande au FRR-volet 2 (Pacte-rural). Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution : 21-06-2023 (Service de conteneur-Les Concassés du Cap)
Il est proposé par M. Mathieu Therrien, appuyé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU de ne pas accepter la soumission de l'entreprise les Concassés du Cap pour la location d'un conteneur pour l'instant. Dossier à rediscuter. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution : 22-06-2023 (augmentation du budget de voirie)
CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'augmenter le budget de voirie pour réaliser des travaux d'amélioration du rang du Nord;

CONSIDÉRANT QUE les coûts des travaux sont estimés à 7645,00 \$ par jour, 5 jours de travail;

En conséquence, il est proposé par M. Michel Desjardins, appuyé par M. Éric Langlois ET RÉSOLU d'augmenter le budget de voirie de classe 1 et 2 d'environ 38 225 \$, plus les taxes applicables. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÈGLEMENT

Résolution : 23-06-2023 (Adoption du règlement 04-2023)
ATTENDU QUE la Municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton désire adopter le règlement 04-2023, règlement relatif à la démolition d'immeuble ;

ATTENDU QUE le règlement a pour objet de régir la démolition de certains immeubles conformément au chapitre V.0.1 du titre 1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ ,c. A-19,);

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné, lors de la séance extraordinaire du 22 mars 2023, par Madame Kati Dubé, conseillère, et qu'un projet de règlement a été déposé le même jour ;

ATTENDU QU'une assemblée de consultation publique concernant un projet de règlement a eu lieu le lundi 8 mai 2023;

ATTENDU QUE des copies du présent règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de cette séance ;

ATTENDU QUE les coûts pour une demande d'avis préliminaire de démolition d'immeuble ou le coût pour une demande d'autorisation de démolition d'immeuble n'ont pas été fixé par le conseil;

En conséquence, il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par M. Michel Desjardins ET UNANIMEMENT RÉSOLU que le règlement

04-2023 soit adoptée lors d'une prochaine séance. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution : 24-06-2023 (Constitution d'un comité d'étude, règlement 04-2023)

CONSIDÉRANT QUE le règlement 04-2023, règlement de démolition d'immeubles prévoit la constitution d'un comité d'étude pour les demandes d'autorisation de démolition d'immeuble assujetti au présent règlement ;

CONSIDÉRANT QUE le comité doit être composé de trois membres du conseil municipal nommé par résolution pour un mandat renouvelable d'une durée d'un (1) an ;

CONSIDÉRANT QUE doit aussi être nommé un membre substitut chargé de remplacer tout membre qui est dans l'impossibilité de siéger, par résolution, pour un mandat renouvelable d'une durée d'un (1) an ;

En conséquence, il est proposé par M. Michel Desjardins, appuyé par M. Mathieu Therrien ET RÉSOLU de nommer trois membres du conseil municipal pour former le Comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition d'immeuble assujetti au règlement 04-2023 ainsi qu'un membre substitut. Le mandat est renouvelable chaque année par résolution.

Les membres du comité d'étude sont : Mesdames France Couture, Katie Dubé et Linda Paré, conseillères.

Le membre substitut est : M. Mathieu Therrien, conseiller.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 25-06-2023 (Ratifier la séance du 22 mars 2023)

Il est proposé par Mme France Couture, appuyé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU de ratifier la séance extraordinaire du 22 mars 2023. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution : 26-06-2023 (engagement de madame Suzon Lachance comme aide administrative)

Il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par M. Éric Langlois ET RÉSOLU d'engager Mme Suzon Lachance comme aide administrative pour une période indéterminée. Le taux horaire et les différentes conditions de travail seront inscrits dans un contrat de travail. Le maire est autorisé à signer pour et au nom de la municipalité ledit contrat de travail. Date effective de l'engagement le 28 mai 2023. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

10. VARIA

Résolution : 27-06-2023 (remboursement d'une subvention)

CONSIDÉRANT QU'une entente est intervenue entre Soupe au bouton et la Municipalité pour un projet d'Aménagement d'un jardin collectif à Sainte-Apolline;

CONSIDÉRANT QUE le projet ne peut se réaliser pour l'instant;

En conséquence, il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par M. Mathieu Therrien ET RÉSOLU d'autoriser le remboursement de la

subvention de 2 890,12 \$ à la MRC de Montmagny. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

La conseillère et le conseiller des postes numéro 4 et 5 informent les membres du conseil présents de leur intention de démissionner de leur poste de conseiller. M. Le Maire manifeste aussi son intention de quitter son poste à une date ultérieure. Aucune lettre signée n'est remise à la séance,

11. COMPTES

La greffière-trésorière par intérim certifie, par la présente, que la municipalité a les crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-après décrites sont projetées par le conseil municipal.

Doris Godbout

Salaires du 23 avril au 27 mai 2023

12 082,67 \$

Résolution : 28-06-2023 (Comptes)

Il est proposé par M. Éric Langlois, appuyé par Mme France Couture ET RÉSOLU que les comptes ci-dessus formant un total de 108 201,72 \$ soient payés. Que le maire et la directrice générale greffière-trésorière par intérim soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité les chèques pour en faire le paiement. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Président ouvre la seconde période de questions au public.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution : 29-06-2023 (Levée de la séance)

Il est 21 h. 20. Il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par M. Mathieu Therrien ET RÉSOLU de lever la séance. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Bruno Gagné, maire

Doris Godbout,
greffière-trésorière par intérim

Je, Bruno Gagné, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

PROCÈS-VERBAL de l'ajournement de la séance extraordinaire du 2 juin 2023 du conseil de la municipalité de la paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton, tenue à la salle du conseil, le lundi 5 juin. Il est 21 heures 20.

SONT PRÉSENTS : mesdames les conseillères France Couture, et Linda Paré, messieurs les conseillers Michel Desjardins, Éric Langlois et Mathieu Therrien sous la présidence de monsieur Bruno Gagné, maire, et formant quorum.

EST ABSENT : Mme Katy Dubé, conseillère.

Madame Isabelle Marceau, directrice générale et greffière-trésorière est absente.

Madame Doris Godbout, greffière-trésorière est présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assemblée et ouvre la séance.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée, mot de bienvenue, les présences, acceptation de la séance extraordinaire;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Demande de dérogation mineure;
4. Période de questions;
5. Levée de la séance.

Résolution : 30-06-2023

Lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par M. Mathieu Therrien, appuyé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU d'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que déposé. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Madame Linda Paré fait lecture du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 23 mai 2023 et leurs recommandations.

Résolution : 31-06-2023 (demande de dérogation mineure pour le 173 route de l'Église)

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure vise à autoriser la construction d'un garage privé d'une hauteur de 6,7 mètres alors que la hauteur d'un garage privé à l'extérieur du périmètre d'urbanisation ne doit pas dépasser plus de deux mètres (6'-6") du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE la hauteur maximale réglementaire pour le garage privé serait de 5,66 mètres (18 pieds 6 pouces) et que la hauteur demandée par le propriétaire est de 22 pieds, donc le garage projeté excédera de 3 pieds 6 pouces,

CONSIDÉRANT QUE cela ne nuira pas à la vue des voisins étant donné son emplacement;

En conséquence, il est proposé par M. Michel Desjardins, appuyé par M. Mathieu Therrien ET RÉSOLU d'autoriser la demande de dérogation mineure pour la construction d'un garage privé d'une hauteur maximale de 22 pieds le tout conditionnel à ce qu'il n'y ait aucune partie habitable à

l'intérieur du garage et que ce bâtiment accessoire serve uniquement d'entreposage. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Président ouvre la première période de questions au public.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution : 32-06-2023 (Levée de la séance)

Il est 21 h. 35. Il est proposé par M. Michel Desjardins, appuyé par M. Éric Langlois ET RÉSOLU de lever la séance. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Bruno Gagné, maire

Doris Godbout,
greffière-trésorière par intérim

Je, Bruno Gagné, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.
